

Admission au Collège des Ostéopathes Canadiens

Catégorie : Description

Publié par [Administration](#) le 6/11/2007

Conditions d'admission Toute personne qui désire devenir membre doit préalablement faire évaluer son dossier académique par le comité directeur.

Diplôme Le candidat doit être titulaire d'un diplôme en ostéopathie d'une école reconnue, en fin d'étude (stages cliniques terminés) et en instance de thèse ou de mémoire, ou être un professionnel de santé diplômé d'une université ou d'une école reconnue sur le plan international et avoir suivi un cursus de formation en ostéopathie. Une copie de ses diplômes, notes de cours et une preuve d'identité avec photo sera jointe au formulaire d'adhésion. **Acceptation** Si le comité directeur accorde un avis favorable, le candidat sera reçu par un ou plusieurs membres du conseil d'administration pour un entretien. À la suite de celui-ci, divers documents seront remis ou envoyés : ->un certificat d'inscription à encadrer ->un reçu à visée fiscale ->un exemplaire de reçu d'honoraires ->une copie du code de déontologie ->une copie du règlement de l'association ->divers formulaires d'adhésion aux assurances (responsabilité civile professionnelle, assurances santé, autres...). L'adhésion à ces assurances est facultative mais fortement recommandée en ce qui concerne la responsabilité civile professionnelle.

Cotisation La cotisation est annuelle et le non règlement aboutit à la suspension puis à la radiation du membre. Un courrier est alors adressé au courtier d'assurance afin de faire connaître la situation statutaire du praticien. **Formulaires** Voir les [catégories de membre et frais de cotisation](#) Allez directement au [formulaire d'adhésion](#)